

Quels sont les prix ?

Après délibération du jury, les candidats finalistes seront conviés à la cérémonie de remise des prix au cours de laquelle seront dévoilés les lauréats de chaque catégorie.

Trois prix seront décernés par catégorie:

	Artisanat	Commerce	Services	Industrie
Prix du meilleur entrepreneur	15.000 €	15.000 €	15.000 €	15.000 €
2e prix	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
3e prix	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €

Comment participer ?

Le dossier d'inscription peut être retiré à:

- L'Hôtel de Région :
avenue Paul LACAVE • Petit-Paris 97100 BASSE-TERRE Tél: 0590 80 41 23
- L'Espace Régional du Raizet :
avenue du Général de GAULLE 97139 ABYMES
- La Maison Régionale des Entreprises :
Imm. Le squalé ZAC de Houelbourg Sud II 97122 BAIE-MAHAULT
ou téléchargé sur www.cr-guadeloupe.fr

Quelle est la date de clôture du concours ?

Le Concours est ouvert à compter du 8 juin 2009.

Les dossiers de candidature doivent être déposés en double exemplaires avant le 8 octobre 2009, minuit, au Conseil régional, à l'adresse suivante:

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE

Direction de la Stratégie et des Interventions Economiques

« Concours Régional de la Création d'Entreprise »

Hôtel de Région

Avenue Paul LACAVE • Petit Paris • 97100 Basse-Terre

Tél: 0590 80 41 23 / Fax: 0590 80 41 58

Pour tout renseignement contacter la direction de la stratégie et des interventions économiques ou consulter le site internet www.cr-guadeloupe.fr



PRÉSENTATION

CONCOURS RÉGIONAL DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE 2009

**VOTRE ENTREPRISE
CONNAIT UNE CROISSANCE
RÉGULIÈRE ET ATTEINT
UN ÉQUILIBRE FINANCIER**

**VOTRE ENTREPRISE
A SU FIDÉLISER SA CLIENTÈLE
GRÂCE À L'ORIGINALITÉ
DE SON POSITIONNEMENT**

**VOTRE ENTREPRISE
A PU CONTRIBUER
PAR SON DYNAMISME
AU DÉVELOPPEMENT
DE LA GUADELOUPE**

**VOTRE CRÉATIVITÉ,
VOTRE ESPRIT D'INITIATIVE,
VOTRE SAVOIR-FAIRE,
VOTRE TÉNACITÉ FONT
VOTRE RÉUSSITE**



CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE
08 OCTOBRE

COYCO.FR



La Région construit la Guadeloupe de demain

Après le vif succès de l'édition 2008,
la Région Guadeloupe lance pour la deuxième année consécutive,

LE CONCOURS RÉGIONAL DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE 2009

La collectivité régionale a souhaité organiser cette compétition afin de valoriser les entreprises particulièrement attractives, qui ont su s'adapter aux exigences du marché par la qualité de leur produit, par leur anticipation des besoins de leur clientèle, mais aussi par leur positionnement marketing.

Avec le Concours régional de la création d'entreprise, la Région entend poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat local, en encourageant des projets attractifs, créateurs d'emplois, en phase avec la réalité du marché.

Qui peut concourir ?

Sont invités à concourir, tous les créateurs d'entreprises résidant en Guadeloupe, quel que soit leur âge et le statut de leur structure (*exclusion faite des Sociétés Civiles Immobilières, des Sociétés d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée, des professions libérales, des Sociétés Civiles de Moyens, des Groupements d'Intérêt Economique*).

La compétition s'adresse aux entreprises relevant des secteurs suivants :

Commerce

Industrie

(nouveau secteur ouvert à la compétition)

Artisanat

Services

L'entreprise doit être installée et se développer sur le territoire.

La création ou la reprise d'activité doit avoir eu lieu entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2009.

Les autres critères d'éligibilité au concours :

- avoir clôturé au moins un exercice comptable;
- avoir créé un ou plusieurs emplois pérennes;
- être à jour au regard des administrations fiscales et sociales (les moratoires avec les organismes fiscaux et sociaux sont pris en compte).

»»»»» **ATTENTION !** «««««

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.
Tous les dossiers de candidature incomplets ou non conformes
aux critères requis seront rejetés.

Comment sont évaluées les candidatures ?

La sélection des candidatures s'opère sur la base de critères qualitatifs à savoir :

- le parcours et la qualité entrepreneuriale du créateur;
- la rentabilité économique de l'entreprise;
- la motivation du chef d'entreprise à développer sa structure;
- la qualité du dossier;

NB : le cas échéant, le candidat peut préciser l'utilité sociale ou la qualité environnementale de son entreprise.

Le jury examine l'ensemble des demandes et effectue une présélection par catégorie.

Comment se déroule la sélection ?

Le jury choisit parmi les candidats, un maximum de cinq projets finalistes par catégorie selon un barème de notation prédéfini et auditionne les candidats retenus.

Cette sélection sera suivie d'une visite au sein de l'entreprise.

Qui compose le jury ?

Le jury est composé de 16 membres :

- Le président de jury (le président du Conseil régional ou son représentant);
- Le président de la commission du développement et des interventions économiques du Conseil régional;
- Un représentant de la commission du développement économique du Conseil Régional;
- Un représentant de l'ordre des experts comptables;
- Un représentant de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle;
- Un représentant d'Oséo;
- Cinq socioprofessionnels;
- Cinq partenaires;

Le jury garantit l'entière confidentialité
des projets qui lui sont confiés